



District de l'Aude de Football

Règlement des compétitions SENIORS MASCULINES

MAJ : Aout 2026

Table des matières

Préambule.....	1
Section I : Les Championnats Seniors Masculins	1
Article 1 : Composition des poules des championnats	1
Article 2 : Désignation des champions départementaux	1
Article 3 : Accessions et relégations.....	2
Article 3.1 : Accessions et relégations pour une descente de R3	2
Article 3.2 : Accessions et relégations dans les autres cas de figure	2
Article 4 : Horaires des rencontres	3
Article 6 : Challenge de l'Esprit Sportif	3
Article 7 : Exclusion temporaire.....	3
Section II : Les Coupes seniors Masculines	4
Article 8 : Dénominations des Coupes de l'Aude.....	4
Article 9 : Engagements	4
Article 10 : Coupe LOPEZ et FAVRE : Phase préliminaire de groupes	4
Article 11 : Coupe LOPEZ et FAVRE : Phase Finale à élimination directe.....	5
Article 11.1 : Qualification des équipes en huitième de finale de la Coupe LOPEZ	5
Article 11.2 : Qualification des équipes en huitième de finale de la Coupe FAVRE.....	5
Article 12 : Organisation de la Coupe des réserves	6
Article 12.1 : Engagements	6
Article 12.2 : Phase préliminaire de groupes	6
Article 12.3 : Phase Finale à élimination directe.....	6
Article 12.4 : Restrictions collectives en coupe des réserves.....	6
Article 13: COUPE VIDAL.....	7
Article 14 : Le Challenge DIGIT – TINENA-ROQUEFORT.....	8

Préambule :

Les dispositions du présent règlement ont pour objet de compléter les dispositions communes à tous les championnats pour ce qui concerne les différentes compétitions seniors masculines du District de l'Aude de Football.

La Commission des Seniors aura la responsabilité de faire appliquer le présent règlement.

Section I : Les Championnats Seniors Masculins

Article 1 : Composition des poules des championnats

Désignation des divisions	Compositions
Championnat départemental 1 (D1)	Une poule de 12 équipes
Championnat départemental 2 (D2)	Deux poules de 12 équipes
Championnat départemental 3 (D3)	Deux poules de 12 équipes
Championnat départemental 4 (D4)	La composition est décidée en début de saison par la Commission Seniors en fonction du nombre d'engagements

La composition des poules d'un même niveau est établie par zones géographiques (en fonction du nombre de clubs engagés).

Article 2 : Désignation des champions départementaux

Le Premier de D1 est désigné champion de sa division.

Le premier de chaque poule de D2, D3 est qualifié pour la finale qui désignera le champion de la catégorie sur une seule rencontre. Ces finales seront jouées sur un terrain désigné par le Comité Directeur sans prolongation et une épreuve de tirs au but si nécessaire.

En ce qui concerne la D4, la procédure susvisée sera employée s'il y a deux poules.

En revanche, s'il y a trois poules, le premier de chaque poule sera qualifié pour la poule finale qui désignera le champion de D4. Après un tirage au sort, chaque équipe rencontrera ses adversaires une seule fois et ce, alternativement, sur son terrain et sur terrain adverse.

En cas d'égalité pour la première place, les équipes seront départagées après application de l'article 17-2 des dispositions communes.

Dans le cas d'un nombre supérieur de poules, toutes les dispositions seront prises par le Comité de Direction en vue de la qualification des participants à la finale.

Article 3: Accessions et relégations

Article 3.1: Accessions et relégation pour une descente de R3

Les accessions en divisions supérieures dépendent du nombre de descentes du championnat Régional

3. Le présent article se base sur un scénario comprenant une descente audoise de R3.

Chaque saison, les play-offs seront ajournés si descente de club audois de R3.

Championnat Départemental 1 :

- Le club classé premier accédera en R3.
- Les clubs classés 11e 12ème descendront en D2.
- **Le club classé 10 ème play off (sauf si descente de club audois de R3, si plusieurs descentes de**

R3 les descentes en D2 seront adaptées)

Championnat Départemental 2 :

- Les clubs classés premiers de chaque poule accèderont en D1.
- Les clubs classés 11èmes et 12èmes de chaque poule descendront en D3.
- **Les 2 clubs classés deuxième de chaque poule Play off (Vainqueur rencontre 10 ème D1)**
- **Les 2 clubs classés dixième de chaque poule play-off (Vainqueur reste en D2)**

Championnat Départemental 3

Les clubs classés premiers de chaque poule accèderont en D2.

Les clubs classés 11èmes et 12èmes de chaque poule descendront en D4 (si 3 poules en D4

le moins bon 10ème sera relègue en D 4)

Les clubs classées 2e de chaque poule play-off accession (gagnant rencontre perdant barrage D2)

Championnat Départemental 4 :

Pour la saison 2026/2027 le championnat sera composé de 3 poules.

Les clubs classés premiers de chaque poules accèderont à la D3.

Si 2 équipes d'un même club sont inscrites dans la division, une seule pourra prétendre à l'accession à la division supérieure.

Article 3.2 : Accessions et relégations dans les autres cas de figure

Dans le cas d'un nombre supérieur de descente de R3 autant de clubs que nécessaire seront relégués dans chaque division.

En revanche, si après application du présent règlement, il restait des places vacantes, elles seraient attribuées aux clubs les mieux classés de la division inférieure jusqu'aux clubs classés troisièmes.

Puis, les meilleurs 11èmes seraient repêchés par ordre de classement.

Si après application des précédents aliénas, il restait des places vacantes, Le Comité directeur pourra autoriser des montées supplémentaires au-delà du club classé 3ème afin de maintenir les poules à 12 équipes.

Le dernier de chaque poule descendra automatiquement sans aucune condition de repêchage.

Si un club qui a gagné son accession en division supérieure refuse cette promotion ou ne peut accéder en raison de dispositions réglementaires, il est remplacé par son suivant au classement, sans toutefois que cette accession puisse aller au-delà du club classé 3ème.

Si un club qui a gagné l'accession en division supérieure refuse cette promotion il ne pourra, pour la saison à venir, prétendre à un titre de champion, ni participer à des phases finales ni accéder à la division supérieure la saison suivante.

Si un club demande la rétrogradation en division inférieure, alors que celui-ci a obtenu le maintien

Il ne pourra pas prétendre participer aux phases finales et à l'accession à la division supérieure la saison suivante.

Article 4 : Horaires des rencontres

Les coups d'envoi des rencontres sont fixés **le vendredi entre 20h et 21h, le dimanche à partir 11h30 ou le Samedi à partir de 18h**. Les clubs sont tenus d'indiquer au District au moment de l'engagement le créneau horaire retenu.

Le coup d'envoi d'un match en lever de rideau du premier match devra être donné :

- A 12h30 pour une installation disposant de 4 vestiaires
- A 11h30 pour une installation disposant de 2 vestiaires
- A 10H00 si 3 équipes

Les matches pourront être décalés par le club recevant avec l'accord de la commission avant ou après l'horaire officiel dans un créneau respectable, dans un délai de 10 jours avant la rencontre pas besoins d'accord du club adverse, a moins de 10 jours avant la rencontre accord obligatoire du club adverse.

Pour tout cas particulier (ex: en cas de décès d'un membre du club) la commission peut décider de modifier la programmation de la rencontre.

Article 5 : Match reporté : Toutes les rencontres reportées pour diverses raisons devront être jouées avant les matchs retours pour les matchs aller (une dérogation pourrait être accordée par la commission en cas d'intempérie exceptionnel), et tous les matchs en retard devront être joués avant la dernière journée de championnat.

Article 6 : Challenge de l'Esprit Sportif

Les dispositions du Challenge de l'Esprit Sportif s'appliquent à tous les championnats seniors masculins. Le règlement du challenge est disponible sur le site du District.

Article 7 : Exclusion temporaire

Les dispositions de l'exclusion temporaire s'appliquent à toutes les catégories seniors.

Le règlement est disponible sur le site du District.

Section II : Les Coupes seniors Masculines

Article 8 : Dénominations des Coupes de l'Aude

Le District organise deux coupes départementales seniors masculines dénommées :

- Coupe LOPEZ
- Coupe FAVRE
- Coupe des réserves
- Coupe Vidal

Article 9 : Engagements :

La Coupe LOPEZ est ouverte à toutes les équipes premières des clubs audois évoluant en compétitions régionales ou départementales.

La Coupe FAVRE est ouverte uniquement aux équipes premières des clubs évoluant en compétitions départementales.

Les clubs dont les équipes supérieures sont engagées en compétitions nationales doivent préciser, au moment de leur engagement, le niveau de l'équipe réserve appelée à disputer la Coupe de l'Aude. Sans précision de la part des clubs, il sera considéré que l'équipe deux joue la coupe de l'Aude.

Article 10 : Coupe LOPEZ et FAVRE :

- **Phase 1 48 équipes réparties en 4 groupes de 12.**
 - **Chaque équipe joue 4 matchs, 2 à domicile et 2 à l'extérieur**
 - **Chaque équipe rencontre une équipe de chaque groupe.**
- A l'issue des 4 journées :**
- **Les équipes classées 1 à 7 joueront la coupe Lopez**
 - **Les équipes classées 8 à 11 joueront la coupe Favre**
 - **Les équipes classées 12 à 19 joueront un match de barrage pour accéder à la coupe Favre : 12^e Vs 19^e – 13^e Vs 18^e – 14^e Vs 17^e et 15^e Vs 16^e**
 - **Les 4 vainqueurs de ses barrages rejoindront les 4 qualifiés pour les 1/4 de finale de la coupe Favre**
 - **Les équipes classées de la 20^e à la 48^e places seront éliminées de toutes les coupes.**
 - **Les 16 équipes 1 évoluant en D3 et D4 les mieux classées (y compris les éventuels perdants du barrage pour la coupe Favre) et qui ne seraient pas qualifiées en Lopez ou Favre joueront la coupe Vidal.**
 - **En cas d'égalité de point au classement il sera fait appel à l'article 17.1 du règlement des compétitions du district.**

Article 11 : Organisation de la Coupe des Réserves

Engagements La Coupe des Réserves est ouverte aux équipes réserves (2 – 3 – 4) évoluant en compétitions départementales.

Article 11.2 : Phase préliminaire de groupes Le Coupe des Réserves débutera par une phase préliminaire commune organisée en 10 groupes. La répartition des équipes dans ces groupes se réalise par la création de chapeaux selon le niveau de compétition des équipes. Ils sont établis chaque début de saison par la commission senior de la façon suivante : Chapeau 1 : les 10 meilleures équipes audoises en partant de celles évoluant en D1 et en descendant dans la hiérarchie des compétitions. Chapeau 2 : les 10 suivantes Chapeau 3 : les 10 suivantes Chapeau 4 : les équipes restantes Les 10 groupes de la phase préliminaire seront composés d'une équipe de chaque chapeau. Si le nombre d'engagements est supérieur à 40 équipes, il sera créé un nombre plus important de groupes. Les matches de la phase préliminaire se dérouleront en matches aller sans prolongation ni tirs aux buts. La cotation des points utilisée sera celle référencée à l'article 16 des dispositions communes.

Article 11.3 : Phase Finale à élimination directe La phase à élimination directe se jouera en match aller uniquement avec épreuves de tirs aux buts si nécessaire. Un seul tirage au sort indiquera le tableau complet des phases finales à partir des seizièmes de finale. Les 16 meilleures équipes seront qualifiées pour jouer les huitièmes de finale. Les équipes qualifiées d'un même club seront obligatoirement placées dans la même partie de tableau afin d'éviter une finale entre deux équipes d'un même club.

Article 11.4 : Restrictions collectives en coupe des réserves L'équipe réserve du club concerné ne pourra comporter plus de 2 joueurs ayant effectivement participé, au cours de la saison, à tout ou partie de plus de cinq matches dans l'une des équipes supérieures disputant une compétition. (Championnat et coupe).

Article 11.5: Engagement coupe Lopez et Réserves Le district publie une date de fin d'inscription pour les coupes Lopez et Réserve. Arriver à cette date le district publiera la liste des clubs engagées dans un Pv que recevront l'ensemble des clubs. A partir de la parution du pv les clubs ayant oublié d'engager leurs équipes auront 7 jours pour envoyer un mail officiel au district pour les inscrire. Passé ce délai, la commission ne sera plus en mesure d'intégrer une équipe et considérera les inscriptions comme définitivement closes

Article 12 : COUPE VIDAL

Article 12.1 La coupe est exclusivement réserve aux équipes premières de D3 et D4 qui s'engagent initialement dans la phase de poule de coupe LOPEZ.

Article 12.2: Les équipes qui ne se qualifieront pas pour les phases à élimination directe de la coupe FAVRE et appartenant à la D4 ou D3 seront reversée automatiquement en Coupe Vidal **Article 12.3:** Les équipes participant au tour à élimination directe seront repêchés si élimination de la coupe FAVRE ou si élimination sur les barrages et /ou pour compléter le nombre d'équipe en 8ème de finales. Possibilités de tirage au sort s'il y a trop d'équipes susceptibles d'y participer si perdant et appartenant à une D4 ou D3, elles seront reversées en coupe VIDAL.

Article 12.4: La coupe VIDAL débutera par les quarts de finales ou les 8eme de finales en fonction de l'article 13.2 et 13.3 et en fonction du nombre d'équipes susceptibles d'y participer

Article 14 : Le Challenge DIGIT – TINENA-ROQUEFORT

Le Challenge Tinena opposera sur des matches de 45 minute les vainqueurs :

 Coupe Lopez

 Coupe Favre

 Coupe Vidal

 Championnat de D1



Format

Demi-finale 1

Coupe Lopez  Coupe Favre

Demi-finale 2

Coupe Vidal  Champion de D1

Petite finale

Perdant demi-finale 1  Perdant demi-finale 2

Match pour la 3e place

Finale

Vainqueur demi-finale 1  Vainqueur demi-finale 2

Le vainqueur devient Champion du Challenge Tinena 

Total : 4 matchs de 45 minutes.

En cas de carton rouge sur la demi-finale, le joueur ne peut pas jouer la finale suivante.

Pour ces rencontres 5 Joueurs sur le banc seront autorisés.

Article 14.1 Matchs et finales de championnats et coupes:

En cas d'égalité tous les matchs et les finales de championnats et de coupe, les équipes seront départagées par une séance de tir au but